

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Jalhay

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DOMANIALE DE GOSPINAL ET DE RHUS (PROJET)

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale de Jalhay porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PPAF) de la Forêt domaniale de Gospinal et de Rhus**, dont l'auteur est le Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Liège, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par le ministre wallon en charge des forêts de la Région Wallonne, propriétaire de la Forêt domaniale de Gospinal et de Rhus.

La durée de cette enquête est de 45 jours. Une réunion d'information sera organisée à l'administration communale de Baelen, rue de la Régence 1, le 25/07/2024 à 18h.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début et de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 16/09/2024
19/06/2024	Du 01/07/2024 au 16/09/2024 (enquête suspendue entre le 16/07 et le 15/08)	Administration communale de Jalhay Rue de la Fagne 46 Le 16/09/2024 à 15h	<i>Par voie postale :</i> Collège communal de Jalhay Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay <i>Par e-mail :</i> alain.foguenne@jalhay.be

L'enquête publique est réalisée par la commune de Jalhay.

Le dossier peut être consulté à la commune de Jalhay, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 01/07/2024 jusqu'au 16/09/2024, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 08h30 à 12h00) ainsi que les jeudis de 17h00 à 20h00. Lorsque la consultation a lieu en dehors des jours et heures d'ouvertures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous auprès du service M. Alain FOGUENNE (l'agent délégué à cet effet) alain.foguenne@jalhay.be

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale de Jalhay dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Le lien ci-après permet de consulter le dossier complet, sous format informatique, du projet de plan d'aménagement de la forêt domaniale : <https://drive.google.com/drive/folders/1YrFHWRIoaPZuGOxkDtdgyBOrILAocng?usp=sharing>

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou au cantonnement du DNF de Verviers (Rue de Dinant 11, 4800 Verviers, mail : cantonement.nature.forêts.verviers@spw.wallonie.be ; tél. : +32 (0) 87 29 34 80) et à la Direction de LIEGE (Esplanade Simone Veil 1, B - 4000 Liège, mail : nature.forêts.liege@spw.wallonie.be ; tél. : +32 (0)4 228 76 52).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le ministre wallon en charge des forêts.

A Jalhay le 14 juin 2024

Par le Collège :

La Directrice communale,

Le Bourgmestre,